

Projet de Performance du Ministère des Affaires Générales et de la Gouvernance



Exercice budgétaire 2016

Annexe 6

1^{ère} PARTIE :

Présentation du Ministère des Affaires Générales et de la Gouvernance

1. Présentation succincte de la stratégie du Ministère

Avec l'avènement du Gouvernement en 2012, le Ministère s'est vu confié de nouvelles missions importantes en plus de ses anciennes attributions. Il s'agit de l'instauration de la gouvernance comme nouveau style de conduite des politiques publiques et du renforcement de la compétitivité de l'économie nationale.

Au vu de ses nouvelles missions, le Ministère a élaborée une nouvelle vision stratégique pour la période 2012-2016 ayant une portée réformatrice et novatrice inspirée des Hautes Directives Royales de Sa Majesté le Roi, de la Nouvelle Constitution et du Programme du Gouvernement.

Cette vision ambitionne de créer une dynamique de développement articulée autour de quatre axes majeurs à savoir :

- La réforme du système de compensation tout en protégeant le pouvoir d'achat des Citoyens ;
- Le renforcement de la compétitivité économique marocaine ;
- La gouvernance et l'amélioration de l'efficience des politiques publiques et ;
- L'accompagnement des réformes structurelles et des programmes stratégiques du Royaume et ce à travers la coordination et le suivi du partenariat avec les organismes internationaux.

Pour concrétiser cette vision stratégique, ces axes stratégiques sont déclinés en sous actions opérationnelles présentées de la manière suivante :

Axe 1

- La poursuite de la réforme de compensation du Gaz butane, du sucre et de la farine subventionnée ;
- La mise en place d'un système national de veille des prix et de l'approvisionnement ;

Axe 2

- La réalisation d'une étude relative à la préparation de la libération des prix des produits et services encore réglementés ainsi que la concurrentiabilité dans des secteurs stratégiques ;
- Lancement d'enquêtes en matière de concurrence dans des secteurs économiques ;
- La réalisation d'une opération nationale de vulgarisation et de sensibilisation sur la nouvelle loi sur la concurrence ;
- L'organisation de formations sur les techniques et méthodologies d'enquêtes sur la concurrence.

Axe 3

- L'élaboration d'une vision concertée pour l'institutionnalisation de l'évaluation des politiques publiques, qui vise, entre autres, à mettre en place un dispositif institutionnel adéquat doté de compétences, de pouvoirs et de moyens nécessaires pour veiller à l'évaluation des politiques publiques;
- La mise en place d'un système d'information intégré pour le suivi des politiques publiques et l'évaluation de leur niveau de cohérence et de convergence, qui permettra de dépasser la vision sectorielle de l'évaluation vers une vision intégrée tenant compte des complémentarités et des synergies entre différents acteurs publics ;
- L'élaboration d'une vision stratégique pour une politique intégrée de protection sociale en vue de remédier à la fragmentation des programmes publics et, en conséquence, rendre plus efficace l'action publique dans ce domaine ;
- Le renforcement des capacités des responsables et cadres des Départements ministériels en matière de gouvernance des politiques publiques ;
- L'accompagnement des acteurs concernés pour la mise en œuvre des recommandations de la revue du système national de gouvernance de la gestion des risques de catastrophes en cours de réalisation en coopération avec l'OCDE ;
- L'accompagnement des acteurs régionaux et locaux pour la mise en œuvre de la régionalisation avancée (renforcement des capacités, élaboration des plans de développement régionaux, mise en place de systèmes d'informations régionaux, ...).
- L'élaboration d'une stratégie nationale de la gouvernance, qui tracera les pistes d'action pour atténuer les insuffisances constatées dans notre système de gouvernance ;
- La mise en place d'un baromètre pour mesurer systématiquement l'évolution et l'amélioration du Système de Gouvernance National ;

Axe 4

- La coordination et le suivi du partenariat avec l'OCDE et l'ESCWA.
- L'entrée en vigueur du nouveau cadre de partenariat stratégique 2014-2017 et qui s'articule principalement autour des projets structurants notamment :
 - des prêts de politiques de Développement (Croissance verte solidaire, Programme National des Déchets Ménagers, Projet HAKAMA),
 - des projets déplacements urbains, Gestion des Risques, l'appui aux collectivités territoriales, etc.
 - ainsi que le suivi du portefeuille des projets en cours d'exécution.

2. Présentation des crédits¹ prévisionnels du Ministère au titre de l'année 2016 :

Tableau 1 : Récapitulatif des crédits prévisionnels du Ministère par chapitre

Dépenses	PLF 2016			TOTAL PLF 2016	LF2015	% PLF 2016/LF 2015
	BG	SEGMA ¹	CAS ¹			
Personnel	31 264 000			31 264 000	31 508 000	- 0, 77 %
MDD	37 762 000	-	-	37 762 000	37 265 000	+ 1, 33 %
Investissement²	12 240 000	-	1 000 000	13 240 000	13 540 000	- 2, 22 %
TOTAL	81 266 000	-	1 000 000	82 266 000	82 313 000	- 0, 06 %

CAS : Fonds de soutien aux services de la concurrence, du contrôle des prix et des stocks de sécurité.

3. Récapitulatif des crédits prévisionnels du Ministère au titre de l'année 2016 par programme :

Tableau 2 : Récapitulatif des crédits prévisionnels du Ministère par programme

Programmes du Ministère ³	BG (PLF 2016)			TOTAL BG PLF 2016	LF 2015	% PLF 2016/LF 2015	CAS 4 PLF 2016	SEGMA 4 PLF 2016	TOTAL
	Chap. Personne l	Chap. MDD	Chap. Inv.						
Programme Gouvernance, pouvoir d'achat et coopération	22 822 720	00	7 100 000	29 922 720	25 500 840	+17,34 %	1 000 000	-	30 922 720
Programme Ressources	8 441 280	37 762 000	5 140 000	51 343 280	55 812 160	-8.01 %	-	-	51 343 280
TOTAL	31 264 000	37 762 000	12 240 000	81 266 000	81 313 000	- 0, 06 %	1 000 000	-	82 266 000

¹ Non compris les subventions ou les versements reçus du Budget Général.

² Pour les crédits d'investissement, il ne faut transcrire que les crédits de paiement. Cette consigne doit être prise en compte au niveau de tous les tableaux de la première partie du PdP.

³ Un seul support budgétaire ou plusieurs supports budgétaires peuvent concourir à la réalisation d'un programme ou des programmes.

⁴ Non compris les subventions et les versements reçus du Budget Général.

4. Présentation régionale des crédits du Ministère :

Tableau 3 : Récapitulatif des crédits prévisionnels du Ministère par région

Régions	BG		SEGMA ⁵	CAS ⁵	Total
	Chap. MDD	Chap. Inv.			
Région 1	-	-	-	-	-
Région 2	-	-	-	-	-
.....	-	-	-	-	-
Région 12	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-

5. Programmation budgétaire triennale 2016-2018

Tableau 4 : Programmation budgétaire triennale 2016-2018 par nature de dépense

	2015 LF	2016 PLF	2017 Projections	2018 Projections
Dépenses de fonctionnement				
Dépenses de personnel	31 508 000	31 264 000	31 264 000	31 264 000
Dépenses de MDD				
Budget Général	37 265 000	37 762 000	25 262 000	25 262 000
SEGMA ⁶	-	-	-	-
CAS ⁶	-	-	-	-
Dépenses d'investissement				
Budget Général	12 540 000	12 240 000	7 140 000	7 140 000
SEGMA ⁶	-	-	-	-
CAS ⁶	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
Total	82 313 000	82 266 000	64 666 000	64 666 000

⁵ Non compris les subventions et les versements reçus du Budget Général.

Tableau 5 : Programmation budgétaire triennale 2016-2018 par programme

	2015 LF	2016 PLF	2017 Projections	2018 Projections
Programme 1 : Gouvernance, pouvoir d'achat et coopération				
Budget Général	25 500 840	29 922 720	24 822 720	24 822 720
SEGMA ⁷	-	-	-	-
CAS ⁷	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
Programme 2 : Ressources				
Budget Général	55 812 160	51 343 280	38 843 280	38 843 280
SEGMA ⁷	-	-	-	-
CAS ⁷	-	-	-	-
TOTAL	82 313 000	82 266 000	64 666 000	64 666 000

2^{ème} PARTIE :

Présentation des programmes du Ministère des Affaires Générales et de la Gouvernance

Programme 1 : Gouvernance, pouvoir d'achat et coopération

Ce programme stratégique vise à :

- Améliorer la gouvernance des politiques publiques à travers la mise en place des dispositifs et d'outils appropriés pour la mise en cohérence et l'évaluation de l'action gouvernementale ;
- Réguler le marché en veillant au respect des règles de la concurrence ;
- Préserver le pouvoir d'achat à travers la mise en œuvre de politiques de prix et de compensation adéquates ;
- Renforcer la coopération internationale avec les partenaires de développement

Présentation des projets ou actions relatifs au programme

Projet 1. Concurrence, prix et compensation

Action 1 Mise en œuvre de la loi sur la concurrence :

- Renforcement du dispositif réglementaire
- Réalisation d'enquêtes économiques
- Suivi des concentrations déjà réalisées et Instructions des nouvelles

Action 2 Réglementation des prix et suivi des marchés

- Réglementation des tarifs des services publics et sociaux
- Homologation des tarifs de tabacs
- Suivi de l'approvisionnement des marchés et des opérations de contrôle de prix

Action 3 Réforme du système de compensation

- Réforme du secteur gazier
- Réforme de la filière sucrière
- Réforme de la filière céréalière

Projet 2. Amélioration de la gouvernance des politiques publiques

Action 1 Elaborer des politiques intégrées dans des domaines d'action stratégiques

- Réalisation des études et organisation d'événements de réflexion et de concertation sur la convergence des stratégies et programmes sectorielles concernant des domaines d'action prioritaires (protection sociale, déterminants sociaux de la santé, gestion des risques de catastrophes, ...).

Action 2 Mettre en place des dispositifs et des outils adéquats pour le suivi et l'évaluation des politiques publiques

- Initier et accompagner le processus d'institutionnalisation de l'évaluation des politiques publiques.
- Mettre en place un système d'information intégré pour le suivi et l'évaluation des politiques publiques.

Action 3 Renforcement des capacités des acteurs publics en matière de gouvernance des politiques publiques.

- Organisation de visites d'échange de bonnes pratiques en matière de gouvernance des politiques publiques.
- Organisation de sessions de formation en matière de gouvernance des politiques publiques au profit des parties prenantes.
- Facilitation des interconnexions, du réseautage et du partenariat avec d'autres pays en matière de conception, d'analyse et de suivi/évaluation des politiques publiques.

Projet 3. Renforcement de la coopération internationale avec les partenaires de développement (Banque Mondiale, OCDE, etc.)

Action 1 Coordonner la politique gouvernementale en matière des relations avec la banque mondiale

- Assurer la coordination de la préparation des accords de prêts et de dons
- Conduire les négociations des accords de prêts et de dons
- Accompagner la mise à disposition de l'assistance technique au profit des départements et organismes concernés

Action 2 Assurer le suivi du portefeuille des projets en exécution

- Suivre la qualité d'exécution des projets en termes de décaissement et de programmation
- Veiller au respect des engagements pris dans le cadre des accords juridiques

Action 3 Renforcer la coopération avec d'autres organismes de développement

- Assurer la coordination des relations du Maroc avec l'ESCWA
- Participer à l'Initiative MENA-OCDE

Objectif 1 réguler le marché et protéger le pouvoir d'achat

Indicateur.1.1 : Nombre d'Acte réglementaire

Unité	2014 Réalisation	2015 LF	2016 PLF	2017 Prévision	2018 Prévision	Année de référence valeur cible
Acte réglementaire			6	6	6	20

Précisions méthodologiques :

Chaque action menée en termes de réglementation des prix, du suivi des marchés et de réformes des filières subventionnées est concrétisée par un acte réglementaire et législatif.

Sources de données :

Actes réglementaires produits par le ministère.

Indicateur 1.2 :

Taux de maîtrise de la charge de compensation

Unité	2014 Réalisation	2015 LF	2016 PLF	2017 Prévision	2018 Prévision	Année de référence valeur cible
En %			Tributaire des hypothèses de base retenus pour la loi des finances et dépend des réformes menées.			≥ 100%

Précisions méthodologiques :

La maîtrise de la charge globale de compensation à travers l'optimisation des ressources allouées au soutien des prix de certains produits de base est l'un des principaux objectifs de la réforme de ce système. Maintenir la charge de compensation réelle à un niveau égal ou inférieur à la charge prévisible donne une indication sur les efforts déployés et sur les avancées dans la réforme.

Sources de données :

- La charge réelle par produit (sucre, FNBT, gaz butane)
- La Caisse de Compensation, ONICL, Direction du budget.
- La charge prévisionnelle de la compensation (loi des finances, ministère des finances)

Limites et biais de l'indicateur :

Cet indicateur reste tributaire des hypothèses de base retenus pour la loi des finances et dépend des réformes menées.

Objectif 2 Améliorer la gouvernance des politiques publiques

Indicateur. 2.1: Nombre d'instruments conçus ou mis en place pour la mise en cohérence des politiques publiques

Unité	2014 Réalisation	2015 LF	2016 PLF	2017 Prévision	2018 Prévision	Année de référence ⁸ valeur cible
Nombre	1	2	3	4	5	

Précisions méthodologiques

L'amélioration de la gouvernance des politiques publiques passe par le développement et la mise en place d'instruments et d'outils adéquats de nature à fédérer les efforts de l'ensemble des acteurs publics et harmoniser leurs actions dans un souci d'efficacité et d'efficience.

Ces instruments peuvent être de nature institutionnelle, réglementaire, stratégique ou technique. Il peut s'agir, par exemple, d'un dispositif institutionnel de coordination des politiques publiques, d'une loi régissant l'évaluation de ces politiques, d'une vision et d'un plan d'action intégrés pour la mise en cohérence des stratégies et programmes publics dans un domaine d'action stratégique, ou d'un système d'information intégré pour le suivi et l'évaluation des politiques publiques et de leur niveau de cohérence et de convergence.

Cet indicateur indique, ainsi, le nombre cumulé de l'ensemble des instruments et outils développés ou mis en place effectivement dans le but de favoriser l'harmonisation des politiques publiques et l'amélioration de leur niveau de convergence et, en conséquence, leur efficacité et leur efficience.

Sources de données

Ministère des Affaires Générales et de la Gouvernance.

Limites et biais de l'indicateur

Ne met pas en évidence les efforts déployés pour la conception et la mise en place des instruments et outils d'harmonisation, qui constituent le fruit de longs processus de consultation et de concertation avec l'ensemble des parties prenantes.

Indicateur. 2.2 : Nombre de bénéficiaires d’actions de renforcement de capacités en matière de gouvernance des politiques publiques.

Unité	2014 Réalisation	2015 LF	2016 PLF	2017 Prévision	2018 Prévision	Année de référence ⁸ valeur cible
Nombre	10	96	160	230	300	≥ 320

Précisions méthodologiques

L’amélioration de la gouvernance des politiques publiques nécessite, en plus de la mise en place de dispositifs et d’outils de coordination, de suivi et d’évaluation, le renforcement des capacités de l’ensemble des parties prenantes.

Les actions de renforcement de capacités, peuvent prendre plusieurs formes, telles que :

- Organisation de visites d’échange de bonnes pratiques en matière de gouvernance des politiques publiques dans des pays avancés dans le domaine.
- Organisation de sessions de formation en matière de gouvernance des politiques publiques au profit des responsables des services en charge de la conception, la mise en œuvre, le suivi parties prenantes.

Cet indicateur indique le nombre cumulé de l’ensemble des bénéficiaires des actions de renforcement des capacités en matière de gouvernance des politiques publiques, de leur conception à leur évaluation.

Sources de données

Ministère des Affaires Générales et de la Gouvernance.

Limites et biais de l’indicateur

Objectif 3 Piloter la mise en œuvre du cadre de partenariat stratégique avec la Banque Mondiale et renforcer la coopération avec d'autres organismes de développement

Indicateur. 3.1 :

Nombre d'accords de prêts et de dons conclus par an

Unité	2014 Réalisation	2015 LF	2016 PLF	2017 Prévision	2018 Prévision	Année de référence ⁸ valeur cible
nombre	6	8	5	6	5	18

Précisions méthodologiques :

La conclusion des accords de prêts et de dons avec la Banque Mondiale constitue l'aboutissement du processus de préparation et d'évaluation des projets dont la coordination est assurée par le Ministère des Affaires Générales et de la Gouvernance et la formalisation de la configuration du projet à financer, ses objectifs et le niveau de son financement ainsi que ses modalités de réalisation.

La conclusion des accords est le résultat de négociations tenues entre les délégations du Maroc et de la Banque Mondiale. La confirmation des documents juridiques négociés par lettre de M. le Ministre des Affaires Générales et de la Gouvernance à la Banque Mondiale permet la présentation du dossier au Conseil d'Administration de la Banque, qui une fois adopté, permet de procéder à la signature des accords juridiques.

Sources de données :

La lettre de confirmation des négociations adressée par le Ministère des Affaires Générales et de la Gouvernance à la Banque Mondiale

Limites et biais de l'indicateur :

Dépend de l'avancement dans la préparation technique des projets

Programme 2 : Support

Ce programme vise à :

- assurer l'appui nécessaire aux missions du Ministère ;
- améliorer de façon continue les conditions de travail ;
- gérer de façon moderne et efficace les ressources humaines ;
- valoriser et développer les compétences par la formation continue ;
- moderniser les outils de gestion à travers le renforcement du système d'informations.
- renforcer la veille juridique et réglementaire

Présentation des projets ou actions relatifs au programme

Projet 1 : Amélioration des conditions de travail, développement des compétences et renforcement du système d'information :

- réalisation des activités visant la modernisation des locaux du Ministère,
- amélioration des conditions de travail,
- renforcement des capacités de gestion de la direction moyennant notamment la mise en place et l'appropriation par ses collaborateurs des bases méthodologiques et des bonnes pratiques en matière de contrôle interne et de maîtrise des risques de gestion,
- renforcement de l'infrastructure informatique, télématique et de la sécurité informatique,
- poursuite des efforts consentis en vue d'informatiser et d'optimiser les processus et gestion et de métiers du Ministère,
- développement des vecteurs de communication interne et externe,
- élaboration de la cartographie des processus de gestion,
- élaboration de manuels des procédures et de chartes (Archives, sécurité informatique, gestion de documents, etc.).
- mise en place d'une véritable gestion des ressources humaines,
- instauration d'une ingénierie de formation visant le développement des compétences managériales et techniques du personnel du Ministère.

Objectif 4 Moderniser les outils de gestion

Indicateur. 4.1

Taux de disponibilité du Système d'information

Unité	2014 Réalisation	2015 LF	2016 PLF	2017 Prévision	2018 Prévision	Année de référence ⁸ valeur cible
Taux de disponibilité du Système d'information			95%	98%	99.5%	

Précisions méthodologiques

Cet indicateur permet au DSI de pouvoir :

- Anticiper l'évolution des besoins en ressources informatiques (matérielles et logicielles) ;
- Prévoir et planifier la montée en puissance de l'infrastructure existante,
- Éviter les surcharges notamment lors des périodes critiques de forte activité pour les métiers du Ministère ;
- Assurer un service de qualité.

Périmètre de mesure

Cet indicateur évalue la disponibilité des services rendus par le SI du Ministère. Il s'agit de quatre types de services :

- Infrastructure (S1) ;
- e-services (S2) ;
- Messagerie (S3) ;
- Web (S4).

Précisions méthodologiques :

Le taux de disponibilité du SI est calculé sur la base des taux de disponibilité de chaque type de service (TSi). Et ce comme suit : $(\sum_{i=1}^n TSi)/n$

Le calcul des TSi est basé sur les durées et les fréquences de pannes enregistrées par rapport à chaque type de service.

Sources de données :

Informations collectées et analysées dans le cadre de l'infogérance et du processus de monitoring de la plateforme SI.

Objectif 5 Rationnaliser la gestion des ressources

Indicateur.5.1 :

Nombre moyen de jours de formation par agent par année noté JFH/Agent

Unité	2014 Réalisation	2015 LF	2016 PLF	2017 Prévision	2018 Prévision	Année de référence valeur cible
JFH/Agent			5.5	6	7	

Précisions méthodologiques :

Cet objectif est mesuré à travers l'indicateur : Nombre moyen de jours de formation par agent par année noté JFH et calculé comme suit :

$$JFH/Agent = \frac{\sum \text{Nombre participants} * \text{durée}}{\text{Total effectif du MAGG}}$$

Cet indicateur renseigne sur la quantité de la formation dispensée au profit des fonctionnaires du MAGG leur permettant :

- La valorisation des points forts et des compétences déjà acquises,
- L'amélioration des points faibles et des lacunes
- L'acquisition de nouvelles compétences métier
- L'accompagnement, l'encadrement et le transfert de compétences

Périmètre de mesure

Trois types de formations sont incluses :

- Les formations prévues dans le cadre du plan de formation continue annuel établi en fonction de l'analyse du REC
- Les formations et transferts de compétences dispensées dans le cadre de projets réalisés
- Les formations et stages à l'étranger

L'indicateur ne prend pas en considération les formations dispensées par des organismes externes dans le cadre de coopération, les formations diplômantes, les formations suivies à titre individuel et les formations à distance.

Sources de données :

Base de données et tableau de bord géré par le service formation

Plan d'amélioration de l'indicateur

Les actions suivantes sont prévues pour garantir l'amélioration de l'indicateur à raison d'une journée par an.

- Formation de formateurs pour dispenser en interne des formations périodiques
- Elargir le catalogue de formation en incluant de nouveaux thèmes
- Assurer les actions de tutorat à travers la plateforme de e-learning du Ministère.

Tableau 6 : Récapitulatif des crédits prévisionnels du Ministère par projet ou action relatifs au :

Programme 1 : Gouvernance, pouvoir d'achat et coopération (hors crédit du personnel).

	BG	SEGMA⁹	CAS⁹	TOTAL
Projet 1. Concurrence, prix et compensation	5 100 000	-	1 000 000	6 100 000
Projet 2. Amélioration de la gouvernance des politiques publiques	2 000 000	-	-	2 000 000
Projet 3. Renforcement de la coopération internationale avec les partenaires de développement (Banque Mondiale, OCDE, etc.)	-	-	-	-

Programme 2 : Ressources.

	BG	SEGMA⁹	CAS⁹	TOTAL
Projet 1. Amélioration des conditions de travail, développement des compétences et renforcement du système d'information	51 343 280	-	-	51 343 280

⁹ Non compris les subventions et les versements reçus du budget général.

⁹ Non compris les subventions et les versements reçus du budget général.